

Le Président



Référence
FS

Objet
11^{ème} modification du PLU
de Muret

Monsieur André MANDEMENT
Maire de Muret
Mairie de Muret
27 rue de Castelvielh – BP 60207
31605 MURET CEDEX

Toulouse, le 15 juin 2022

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, vous nous avez adressé le projet cité en objet.

Après consultation de mes collègues et instruction de ce dossier par mes services, la Chambre de Commerce et d'Industrie Toulouse Haute-Garonne émet un avis favorable sur la 11^{ème} modification du P.L.U. de votre commune.

Au niveau de l'avenue de l'Europe, l'extension de la zone UBb sur 6 parcelles, auparavant classées en UB, permettra à l'enseigne « Lidl » d'engager une opération de démolition / reconstruction sur site afin de moderniser son magasin et aux commerces localisés sur ces secteurs de se développer.

La requalification de cet espace commercial et son extension s'inscrivent dans le cadre d'un renforcement de l'attractivité et du dynamisme de cette centralité urbaine et de l'ensemble du centre-ville.

L'évolution du zonage (passage de UC en UF) des parcelles occupées par l'emprise foncière de la société « Guintolli », spécialisée dans les travaux publics, permettra à cette entreprise de modifier les bâtiments existants afin de créer son siège social et de regrouper les différentes agences existantes.

Le classement de l'unité foncière de l'entreprise de travaux public en zone UF, appropriée à l'accueil de l'artisanat et d'activités, contribuera au développement local des emplois et des activités et renforcera l'autonomie économique de la collectivité.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Patrick PIEDRAFITA